

---

# CODE DE DÉONTOLOGIE

---

---

## 1. Introduction

---

Le présent Code de Déontologie définit les principes éthiques de base, les attitudes et les comportements qui doivent être respectés par tous les employé-es d'HELVETAS Swiss Intercooperation, dénommée ci-après HELVETAS. Il se base sur l'énoncé de mission, la politique des Ressources Humaines et le Règlement du Personnel. Il reflète ainsi les valeurs et principes fondamentaux de notre organisation et doit s'appliquer sans distinction de contextes culturels. Le Code de Déontologie exprime l'engagement de chaque collaborateur à adhérer et à promouvoir des normes éthiques élevées comme faisant partie intégrante de notre culture de travail. Il constitue une annexe obligatoire au contrat de travail.

Le comportement individuel et collectif des employé-es revêt une importance particulière pour HELVETAS. Le contexte interculturel dans lequel les collaborateurs d'HELVETAS opèrent rend leur comportement particulièrement exposé et sensible. La conduite immorale d'un collaborateur peut avoir, outre des conséquences directes, des impacts négatifs très importants sur notre travail et notre réputation. Par ailleurs, étant donné que nous sommes une organisation de développement qui reçoit des dons de la part de milliers d'individus et d'institutions, nous et nos employé-es sommes redevables vis-à-vis de ces donateurs et du public, ainsi que des médias qui font montre d'un haut degré de vigilance à notre égard.

Le présent Code de Déontologie a force obligatoire à toutes personnes globalement qui ont une relation contractuelle avec HELVETAS (y compris les stagiaires et les bénévoles, le comité central et le conseil consultatif, ainsi que les consultants) durant leur activité chez HELVETAS, et ce en tout temps. Il est attendu d'eux qu'ils respectent aussi les principes du Code de Déontologie en dehors du lieu et des heures de travail. De plus, tous les partenaires avec lesquels HELVETAS collabore doivent s'engager à se conformer aux principes clés du Code de Déontologie.

---

## 2. Loyauté, confidentialité et devoirs civiques

---

Mes actions sont compatibles avec les objectifs, les valeurs, et les principes d'HELVETAS tels qu'exprimés dans l'énoncé de sa mission et sa stratégie, j'ai reçu une copie des deux documents et je suis informé-e de leur contenu.

Je m'engage en particulier à

- contribuer positivement à la mise en œuvre des politiques et stratégies d'HELVETAS ;
- régulièrement réfléchir à mes actions et à mon comportement, ceux de mes collègues et ceux de mon entourage ;
- traiter toutes les informations reçues à travers mon emploi avec la discrétion nécessaire ; ne jamais les utiliser aux dépens d'HELVETAS y compris après la résiliation de mon contrat ;
- respecter les lois locales, en tant que citoyen-ne ou résident-e d'un pays donné ou en tant que visiteur/visiteuse de courte durée.

---

### **3. Engagement et respect de la culture et de l'intégrité de l'organisation**

---

Je suis conscient-e de mes obligations contractuelles vis-à-vis d'HELVETAS et m'efforcerai de les remplir au mieux de mes compétences, de mes connaissances et de mes capacités.

Je m'engage surtout à

- contribuer activement par mon travail et mon comportement au renforcement et à la confiance du public en notre organisation ;
- contribuer à la réalisation de nos objectifs non seulement en tant que professionnel-le, mais aussi comme membre de l'équipe / des équipes dont je fais partie ;
- utiliser mes compétences et mes capacités pour soutenir mes collègues ;
- utiliser efficacement et avec efficacité les moyens et actifs d'HELVETAS et de ses partenaires, selon les dispositions légales, le règlement intérieur, les conventions contractuelles et conformément aux objectifs du projet ;
- traiter le matériel qui m'a été confié avec diligence et tout le soin requis, en n'utilisant celui-ci et le logo officiel que pour des raisons d'ordre professionnel ;
- soutenir activement le partage des connaissances au sein de l'organisation et avec nos partenaires.

---

### **4. Comportement culturellement sensible**

---

Je suis conscient-e que même en tant que personne privée, je suis l'objet de l'intérêt public et que je dois prendre cela en considération dans mon comportement et dans mes propos.

Je m'engage surtout à

- respecter les normes et conventions locales dans les contacts avec les autorités, les partenaires, et la population locale, tant qu'elles ne contreviennent pas à la politique d'HELVETAS ;
- tenir compte des coutumes, de la culture du pays et de la fonction que j'occupe dans mon apparence, mon habillement, mon comportement et mon style de communication ;
- éviter les comportements indécents et offensants, les propos insultants ou accusateurs, ou de répandre des rumeurs ;
- éviter de donner des informations aux médias, aux décideurs et bailleurs ou au public, sans avoir reçu le mandat explicite de le faire.

---

### **5. Des normes exigeantes dans les relations interpersonnelles et le comportement professionnel**

---

Mes rapports avec toutes personnes, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de culture, de religion, de position sociale, de capacité physique ou d'orientation sexuelle, sont caractérisés par le respect, la loyauté et l'équité. Je suis conscient-e qu'en tant qu'employé-e d'HELVETAS, je jouis d'un statut privilégié et souvent puissant vis-à-vis des partenaires et des bénéficiaires.

Je m'engage en particulier à

- toujours me comporter et représenter l'organisation de manière à ne pas porter atteinte à la réputation d'HELVETAS ;
- ne jamais solliciter un service ou une faveur de la part des principales parties prenantes, bénéficiaires ou autres personnes en situation préoccupante en échange de soutien ou de protection. Je ne m'engagerai jamais dans des rapports d'exploitation – sexuelle, émotionnelle, financière ou liés à l'emploi – avec des parties prenantes principales, bénéficiaires ou autres personnes en situation préoccupante ;

- utiliser mes compétences dans l'intérêt de ceux pour lesquels et avec lesquels nous travaillons;
- me garder de toute forme d'interaction sociale irrespectueuse et de tout ce qui pourrait être interprété comme étant dégradant ou humiliant;
- me garder d'abuser de ma position hiérarchique, matérielle, ou sociale en toutes circonstances;
- protéger les droits et l'intégrité des enfants et des jeunes et me garder de tout comportement inacceptable envers eux;
- me garder d'entreprendre toutes actions susceptibles de me mettre ou de mettre les autres dans une situation dangereuse, y compris celles qui pourraient mettre en danger nos activités en général;
- respecter la santé physique et mentale de mes collègues;
- respecter l'environnement physique de mes collègues;
- indiquer explicitement la référence des sources de mes informations et expériences, dans toute communication publique;
- si j'occupe un poste à responsabilités, je m'engage à appliquer les décisions d'une manière responsable, transparente, sans préjugés ni subjectivité, mais en accord avec la mission d'HELVETAS.

---

## 6. Harcèlement moral et Harcèlement sexuel

---

Je m'abstiens de tout harcèlement moral<sup>1</sup> ou harcèlement sexuel<sup>2</sup> ou sexiste envers des collègues, partenaires ou bénéficiaires.

Je m'engage surtout à

- me garder de toute forme d'exploitation sexuelle ou autres, et je m'efforcerai de m'opposer à un tel comportement d'une manière déterminante, surtout dans les situations impliquant des enfants, des jeunes ou des personnes en situation de handicap;
- me garder de tout comportement dégradant ou d'exploitation comme l'échange d'argent, de travaux, de biens ou de services contre des rapports ou des faveurs sexuels ou d'autres formes d'humiliation;
- m'opposer à la pression morale observée et confirmée, au harcèlement sexuel des collègues par d'autres employé-es, en recourant aux mesures appropriées et/ou en informant mes supérieur-es dès que j'en ai connaissance;
- informer une personne désignée par l'organisation à cet effet si j'ai des problèmes suite à la divulgation à mon-ma supérieur-e desdites violations vécues ou observées.

---

<sup>1</sup> Le **harcèlement moral** consiste à s'en prendre à une personne ou à un groupe, à l'importuner et à l'exclure de manière systématique, et à harceler une personne de façon répétée durant une longue période de temps au travail. Il peut prendre la forme d'attaques verbales ou non verbales qui affectent la santé physique ou mentale ainsi que l'estime de soi de la ou des personnes concernées

<sup>2</sup> Le **harcèlement sexuel ou sexiste** est une action à connotation ou sous-entendu sexuel non désirée par le/la destinataire. Ce genre de harcèlement peut s'exprimer des manières suivantes : remarques suggestives, remarques sur les avantages ou faiblesses physiques ou sur l'orientation sexuelle; les propos et plaisanteries sexistes sous toute forme de communication verbale, écrite ou non verbale; le partage de contenus suggestifs par e-mail ou les réseaux sociaux; les invitations ambiguës; les avances corporelles; les avances aussi bien que les menaces d'avantages ou de désavantages au travail.

---

## 7. Conflits d'Intérêts

---

Je suis conscient-e du fait que les intérêts professionnels peuvent être en conflit avec les intérêts personnels.

Je m'engage surtout à:

- m'efforcer de rendre mes intérêts transparents et à éviter tout comportement susceptible d'être perçu comme induit par des intérêts personnels;
- ne pas utiliser ma position pour obtenir un avantage personnel ou pour accorder un avantage à des tiers;
- à prendre du recul et à faire remonter la décision à un niveau supérieur de l'organisation si des intérêts professionnels sont en conflit ou potentiellement perçus comme entrant en conflit avec des intérêts personnels: ceci s'applique surtout aux relations avec des parents et des amis et se rapporte aux sujets tels que le recrutement, la consultation et les acquisitions de biens et fournitures, les conventions d'achat et de bail (pour occupation personnelle aussi), ou autres;
- en tant qu'employé-e à plein temps, je m'engage à ne pas avoir d'activité rémunérée en dehors de mon contrat avec HELVETAS, à moins que cela n'ait été expressément permis.

---

## 8. Fraude et Corruption

---

Je suis honnête dans toutes mes activités professionnelles. J'évite et m'oppose à toutes formes de corruption ou fraude. Je m'abstiens d'abuser à des fins personnelles ou pour autrui des actifs financiers, matériels et intellectuels auxquels j'ai accès en tant qu'employé-e d'HELVETAS.

Je m'engage surtout à

- ne pas compromettre mon intégrité, ma liberté d'action et mon jugement impartial par l'acceptation ou le don de cadeaux ou autres avantages (comme l'argent, les prêts, les invitations, les récompenses, les prix ou tarifs réduits etc.) de la part de collaborateurs, d'officiels, d'organisations partenaires ou de bénéficiaires;
- informer mon-ma supérieur-e si j'ai été approché par des collaborateurs, des organisations partenaires, des consultants ou des officiels me faisant des demandes ou des promesses;
- informer mon-ma supérieur-e en cas d'acceptation d'un cadeau, et à l'utiliser à des fins professionnelles ou des causes humanitaires, ou en le partageant avec les autres employé-es;
- si des demandes, dons ou avantages doivent être refusés, je m'engage à informer la personne faisant lesdites avances des normes et pratiques en vigueur chez HELVETAS.

---

## 9. Remarques finales

---

La violation du présent Code de Déontologie, dans sa lettre ou dans son esprit, implique des actions disciplinaires y compris des avertissements, le renvoi avec préavis contractuel et, dans les cas graves, le renvoi sans préavis et blocage des indemnités de résiliation telles que précisées dans le Règlement et Directives sur le harcèlement moral, le harcèlement sexuel et l'abus de pouvoir, le Règlement sur la protection des enfants et les Directives sur la corruption. En plus, HELKETAS peut intenter un procès en justice selon les lois en vigueur dans le pays.

HELKETAS s'efforce de faire en sorte que les employé-es puissent signaler les soupçons sans craindre de représailles et que les personnes qui expriment des soupçons soient protégées de manière adéquate (voir la Politique de Dénonciation).

La responsabilité de suivre le présent Code de Déontologie incombe à chaque employé-e. Tous les superviseur-es hiérarchiques sont chargé-es de le promouvoir et de le mettre en vigueur.

Le présent Code de Déontologie est élaboré en allemand, en français, en anglais et en espagnol. Il est également mis à la disposition des programmes dans nos pays partenaires dans la langue nationale. En cas de doute, c'est la version anglaise qui fait foi.

Je déclare par la présente reconnaître et respecter

- le Règlement sur la Protection des Enfants
- le Règlement sur le Harcèlement moral, le Harcèlement sexuel et l'Abus du pouvoir
- les Normes relatives à la Corruption, aux Fraudes et aux Conflits d'Intérêts

Le Code de Déontologie a force obligatoire indépendamment de la signature de l'employé-e.

Lu et convenu :

.....

Nom de l'employé-e

.....)

.....

Lieu et date

Signature